

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

PROCÈS-VERBAL du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 4 novembre à 19h00 à la salle des délibérations du Conseil municipal situé au 22 rue Principale à Notre-Dame-de-Lorette, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Sont présents, les Conseillères et Conseillers :

Mme Sonia Gauthier
Mme Édith Lalancette
Mme Diane Imbault
M. Raphaël Langevin
M. Jean-Eudes Simard

Est présente virtuelle, Mme la conseillère, Marlene Laliberté

Est également présent,
le directeur général par intérim : M. Charles Whissell

Ouverture de la séance

Madame la mairesse Rita de Launière constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

5147-11-04 **Nomination du secrétaire de la séance**

Il est proposé par monsieur Raphaël Langevin de nommer de monsieur Charles Whissell à titre de secrétaire de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2024.

5148-11-04 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Imbault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

2. Dépôt du rôle 2025-2026-2027
3. Embauche d'un directeur général par intérim et délégation de pouvoirs
4. Embauche d'une adjointe administrative
5. Embauche d'une adjointe à la comptabilité
6. Nomination d'un représentant auprès de la MRC - Comité agents locaux
7. Confirmation des signataires auprès de l'institution financière de la Municipalité
8. Prévision de fin d'année 2024
9. Desserte alimentaire libre-service – Mandater la direction générale par intérim à agir au nom de la Municipalité

10. Lettre d'intention du dossier des changements climatiques et de la sécurité publique
11. Nomination d'un fonctionnaire désigné en inspection municipale
12. Octroi du contrat de déneigement 2024-2025/2025-2026/2026-2027
13. Dossier #445379 – Sentier pédestre au niveau de la dixième chute
14. Demande de contribution - passerelle suspendue de 130 mètres (secteur des Quatre-Chutes)

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

15. Adoptions des dépenses
16. Dépôt de la correspondance

DOSSIERS D'INFORMATION

17. Rapport des élus
18. Rapport de la direction générale
19. Varia : Détermination du nombre d'élus sur le Conseil selon la nouvelle loi
20. Période de questions du public
21. Levée de l'assemblée

ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5149-11-04

1. Procès-verbal

Il est proposé par madame la conseillère Diane Imbault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

5150-11-04

2. Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027

Le rôle triennal d'évaluation foncière de Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette pour les exercices financiers 2025-2026-2027 a été déposé au bureau de la direction générale toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Une demande de révision à l'égard de ce rôle, au motif que l'évaluateur n'ait pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), doit être déposée auprès de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou au cours de l'exercice suivant. Toute personne peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

5151-11-04

3. Embauche d'un directeur général par intérim et délégation de pouvoirs

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec (art 961.1) accorde aux Municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à certains fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Eudes Simard, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de décréter ce qui suit :

Dans la mesure où les dépenses apparaissent aux prévisions budgétaires en vigueur et dans les limites de crédits disponibles à ces fins et sous réserve de la Loi, le Conseil délègue au directeur général les pouvoirs d'engager des dépenses et de passer des contrats nécessaires, pour et au nom de la Municipalité, pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement, dans les cas suivants :

1. La location ou l'achat de marchandises ou de fournitures de bureau pour un montant maximum de cinq mille dollars (5 000 \$) par dépense ou contrat;
2. Les dépenses liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien qui ne sont pas des travaux de construction ou d'amélioration au sens de la Loi sur les travaux municipaux (L. R. Q., c-T-14) pour un montant maximum de cinq mille dollars (5 000 \$) par dépense ou contrat;
3. Les dépenses pour la fourniture de services professionnels pour un montant maximum de cinq mille dollars (5 000 \$) par dépense ou contrat et tous les honoraires d'avocats;
4. Les contingences (imprévus) jusqu'à concurrence de dix pour cent (10 %) du total du coût des travaux, achats de biens ou services ou d'un projet, autorisé par le Conseil;
5. Les frais de formation;
6. Les frais de réception et de cérémonie pour un montant maximum de mille dollars (1 000 \$) par dépense ou contrat;
7. Les dépenses de cotisations à des associations;
8. Les dépenses de congrès, séminaires, colloques ou autres événements semblables;
9. Les frais de règlement de grief de moins de cinq mille dollars (5 000 \$);
10. Le Conseil délègue au directeur général le pouvoir de passer les contrats de moins d'un an nécessaire pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement.

ADOPTÉ

5152-11-04

4. Embauche d'une adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire embaucher madame Jesna Micka Fevrin pour occuper la fonction d'agent administrative pour agir

sous l'autorité de la direction générale et que madame Jesna Micka Fevrin accepte cet emploi aux conditions stipulées au projet de contrat présenté au conseil le 31 octobre 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à signer le contrat d'embauche de madame Jesna Micka Fevrin.

ADOPTÉ

5153-11-04

5. Embauche d'une adjointe à la comptabilité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a recours sur une base ponctuelle et occasionnelle au service de madame Joanne Mercier pour effectuer essentiellement un travail de comptabilité.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Imbault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à avoir recourt au service de Mme Mercier lorsque requis selon les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉ

5154-11-04

6. Nomination d'un représentant auprès de la MRC - Comité d'agents locaux

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier et résolu unanimement de nommer Mme Jesna Micka Fevrin, nouvellement embauchée par la Municipalité, au poste d'agente locale de développement et qu'une partie de la rémunération de Mme Fevrin soit financée à l'aide du Fonds participatif rural de la MRC Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉ

5155-11-04

7. Confirmation des signataires auprès de l'institution financière de la Municipalité

Il est proposé par madame la conseillère Diane Imbault et résolu unanimement que madame la conseillère Edith Lalancette et monsieur le directeur général et greffier-trésorier par intérim monsieur Charles Whissell, soient autorisés à signer les chèques et effets bancaires en plus des autres signataires déjà autorisés au compte. Le Conseil demande de retirer madame Valérie Tremblay de la liste actuelle des signataires car elle n'est plus à l'emploi de la Municipalité.

Le Conseil autorise également monsieur Charles Whissell à obtenir, au nom de la Municipalité, une carte de crédit ayant une limite de crédit de **1 500.00 \$**.

ADOPTÉ

8. Prévision de fin d'année 2024 - REPORTER

9. Desserte alimentaire libre-service – Mandater la direction générale par intérim à agir au nom de la Municipalité – REPORTER

5156-11-04

10. Lettre d'intention du dossier des changements climatiques et de la sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette souhaite participer au programme <Cadre pour la prévention des sinistres> du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette est convaincu que ce programme constitue une opportunité significative pour renforcer la résilience de notre communauté face aux risques de sinistres, en particulier après les événements de feux de forêt près de notre Municipalité l'an dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'analyses de risques et la mise en œuvre de travaux préventifs présentent une importance capitale dans la préservation de la sécurité et du bien-titre de nos concitoyens;

CONSIDÉRANT la proposition de mise en place d'un programme de revégétalisation des bandes riveraines de l'organisme du bassin versant Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est engagé dans la protection de ses citoyens et de son environnement et qu'il est pleinement disposé à collaborer étroitement avec le ministère de la Sécurité publique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Eudes Simard et résolu unanimement de collaborer au programme <Cadre pour la prévention des sinistres> du ministère de la Sécurité publique pour l'élaboration d'initiatives adaptées à nos besoins et d'accepter la proposition de mise en place d'un programme de revégétalisation des bandes riveraines de l'organisme du bassin versant Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉ

5157-11-04

11. Nomination d'un fonctionnaire désigné en inspection municipale

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur municipal est à combler et que des certificats d'autorisation et permis sont à émettre dans le cadre des opérations courantes de la Municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Edith Lalancette et résolu à l'unanimité des Conseillers présents :

QUE monsieur Charles Whissell, en plus de sa fonction de directeur général par intérim, agisse à titre d'inspecteur municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et soit le fonctionnaire municipal désigné à l'article 119 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU) comme étant responsable de la délivrance des permis, certificats et des attestations de conformité ;

QUE monsieur Charles Whissell agisse à titre d'inspecteur municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et soit responsable de l'application des règlements d'urbanisme et municipaux pour lesquels l'officier municipal, l'inspecteur des bâtiments et en environnement ou le fonctionnaire désigné est nommé ;

QUE monsieur Charles Whissell agisse à titre d'inspecteur municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et soit autorisé à émettre des constats d'infraction avec consentement du Conseil municipal pour tous les règlements d'urbanisme et municipaux qui sont applicables par l'officier municipal ou le fonctionnaire désigné.

QUE le Conseil Municipal entérine l'émission des certificats d'autorisation #24-0039 et #24-0040 émis le 17 octobre 2024 à la Société Sylvicoles Mistassini Ltée.

ADOPTÉ

5158-11-04

12. Octroi du contrat de déneigement 2024-2025/2025-2026/2026-2027

CONSIDÉRANT QU' Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C., la Municipalité de Notre-Dame de Lorette et la Municipalité de Saint-Eugène d'Argentenay se sont uni pour faire un appel d'offres commun pour l'octroi d'un contrat de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour le devis de ce contrat et le dépôt sur SEAO ont été préparé par le service d'ingénierie de la MRC Maria-Chapdelaine ;

CONSIDÉRANT QUE le devis a été structuré de sorte qu'il y aura trois contrats distincts dans le même appel d'offres, permettant à chaque entité d'avoir sa facture associée à son propre contrat ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été faite par la MRC Maria-Chapdelaine qui recommande à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette de procéder à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à l'entreprise de construction Gaston Morin (1979) Ltée pour un montant de

394 831,00 \$ plus les taxes applicables pour les saisons
2024-2025/2025-2026/2026-2027.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Imbault et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité d'accepter la recommandation de la MRC Maria-Chapdelaine et d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à signer un contrat de déneigement avec l'entreprise de construction Gaston Morin (1979) Ltée pour un montant de **394 831,00 \$** plus les taxes applicables pour les saisons 2024-2025/2025-2026/2026-2027.

ADOPTÉ

5159-11-04

13. Dossier #445379 – Sentier pédestre au niveau de la dixième chute – Demande d'autorisation de la CPTAQ

- CONSIDÉRANT** le projet du « secteur des Quatre-Chutes » du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean qui vise la mise en place d'un corridor d'activités comprenant un sentier pédestre de 25 km situé de part et d'autre de la rivière Mistassini, ainsi que l'installation de quatre passerelles piétonnes;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation concerne la portion de sentier pédestre situé au nord de la rivière Mistassini;
- CONSIDÉRANT QUE** la portion du tracé projeté s'étend sur une distance de 10,2 km, dont 8,7 km se trouve en zone agricole permanente;
- CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée par la demande totalise 2,61 ha, ce qui correspond à un sentier de 8,7 km de longueur et une emprise de 3 m.

Il est proposé par madame la conseillère Edith Lalancette et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité appui à la demande du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean qui vise la mise en place d'un corridor d'activités comprenant un sentier pédestre de 25 km situé de part et d'autre de la rivière Mistassini. Le Conseil déclare également que ce projet est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité.

ADOPTÉ

5160-11-04

14. Demande de contribution - passerelle suspendue de 130 mètres (secteur des Quatre-Chutes – Vérifier les revenus du barrage.

- CONSIDÉRANT QUE** le Parc des Grandes-Rivières du Lac Saint-Jean envisage la construction d'une septième et ultime passerelle sur la rivière Mistassini, élément clé de l'offre de mobilité douce du Parc

- CONSIDÉRANT QU'** régional, constitue un produit d'appel touristique majeur pour la MRC de Maria-Chapdelaine;
- CONSIDÉRANT QUE** avec un investissement de 1,2 million de dollars, cette passerelle, la deuxième plus longue au Québec, sera achevée à l'été 2025;
- CONSIDÉRANT QUE** les retombées économiques annuelles de ce projet sont estimées à **629 000 \$** pour la région;
- CONSIDÉRANT QUE** l'engagement de la communauté est essentiel et qu'une contribution financière de **20 333.00 \$** est demandé de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet bénéficie d'un financement à 80 % de la part des gouvernements du Québec et du Canada, et la MRC de Maria-Chapdelaine.

Le vote est demandé et il est résolu à la majorité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette accepte de contribuer à hauteur de **20 333 \$**, représentant 25 % de la participation des Municipalités d'Albanel, de Girardville, de Notre-Dame-de-Lorette et de Saint-Eugène-d'Argentenay, sous réserve de l'aménagement sur notre territoire d'un sentier pédestre donnant accès à la passerelle.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5161-11-04

15. Adoptions des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Langevin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2024, totalisant un montant de **27 586.37 \$**, soit adoptée et peut ainsi être payée.

ADOPTÉ

16. Dépôt de la correspondance

DOSSIERS D'INFORMATION

17. Rapport des élus

18. Rapport de la direction générale

19. Varia : Nombre d'élus sur le Conseil 5 ou 7 selon la nouvelle loi – REPORTER

20. Période de questions du public

21. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19 h 55.

Rita de Launière,
Mairesse

Charles Whissell,
Directeur général par intérim